



Separation et ligne mobile

Par **amourestunreve**, le **03/05/2014 à 22:58**

Je suis séparé depuis 1 mois et paye 2 ligne mobile pour ma femme et mon beau fils. Les lignes sont à mon nom. Depuis peu, j' ai appris que ma femme, c'est séparé de la carte sim et du téléphone. Comment puis je me retourner et surtout est ce que si résilie c'est compté comme cas de force majeure???
[fluo]**Bonjour, rnLa politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci". rnMerci pour votre attention.**[/fluo]

Par **amourestunreve**, le **03/05/2014 à 23:11**

Bonjour, désolé, vraiment, merci.

Par **moisse**, le **04/05/2014 à 07:32**

Bonjour, rnVos questions ne sont guère compréhensibles. rnLa ligne est à votre nom, soit vous payez les communications, soit vous résiliez purement et simplement le contrat. rnJe ne saisis pas l'intérêt d'invoquer un cas de force majeure, cas inexistant en tout état de cause.

Par **Lag0**, le **04/05/2014 à 11:18**

Bonjour, rnJe suppose que la période d'engagement n'est pas finie, d'où cette question sur la force majeure pour résilier malgré tout...

Par **moisse**, le **04/05/2014** à **12:03**

Autant pour moi vous devez avoir raison.
Pas de force majeure ici, la séparation est de votre fait, ou de celle de la compagne, ce qui est pareil.